



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 13/05/2026

CIRCULATION - STATIONNEMENT

RUE ARTHUR DE RICHEMONT

RUE ARTHUR DE RICHEMONT

- du 19/05/2026 au 21/05/2026, le stationnement sera interdit au droit du n°9 sur 1 place.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales .
- Nombre d'emplacements concernés : 1

CIRCULATION - STATIONNEMENT

RUE DU GARIGLIANO

travaux de grutages et de forages:

RUE DU GARIGLIANO

- du 18/05/2026 au 21/05/2026, emprise sur le trottoir
- occupation du domaine public o Surface occupée : 20 rn²
- Le 18/05/2026 et le 21/05/2026, stationnement d'un camion sur la chaussée
- occupation du domaine public o Surface occupée : 10 rn²

CIRCULATION - STATIONNEMENT

AVENUE VICTOR HUGO

26 AVENUE VICTOR HUGO

- le 01/06/2026, stationnement d'un camion d'un la voie bus
- occupation du domaine public o Surface occupée : 20 rn²

STATIONNEMENT

PLACE MAURICE MARCHAIS

Le 18/05/2026, PLACE MAURICE MARCHAIS, dans la portion de voie comprise entre la RUE ADOLPHE THIERS et la RUE JOSEPH LE BRIX, la circulation se fera sur une voie au lieu de deux, au droit des travaux, dans le sens Sud > Nord

STATIONNEMENT

RUE GUSTAVE THOMAS DE CLOSMADÉUC

Les 18/05/2026 et 19/05/2026, de 8h00 à 9h00, la circulation des véhicules est interdite. La déviation se fera par les voies adjacentes.

CIRCULATION

RUE JACQUES RUEFF

Le samedi 06/06/2026, de 9h30 à 12h00, DECATHLON VANNES est autorisé à emprunter les chemins et voies publiques sur la commune de Vannes,

STATIONNEMENT

AVENUE VICTOR HUGO

Le 01/06/2026, dans la portion de voie comprise entre la PLACE JOSEPH LE BRIX et le BOULEVARD DE LA PAIX, la circulation se fera par alternat et sera gérée par panneaux B15+C18 au droit du déménagement Le camion sera autorisé à stationner dans la voie bus